

Séance du jeudi 10 Avril 2025**Nombre de membres en exercice :** 9**Présents :** 7**Votants :** 8

Le dix Avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 20 Mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Colin SHERIFFS

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Philippe SANCHOT, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Représentés : Jean-Louis ÉLAIN représenté par Philippe SANCHOT

Excusés :

Absents : Sandrine LE DREFF

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 10 Avril 2025****ORDRE DU JOUR :**

- Validation du Compte de Gestion 2024
- Approbation du compte Administratif 2024
- Affectation du Résultat
- Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales
- Vote du Budget Primitif 2025
- Subventions aux Associations
- Retour Zone d'Accélération Chambre d'Agriculture
- Demande d'admission en non-valeur
- Questions diverses :
 - Barrière – La Malouse
 - Retour Tribunal + situation locataires
 - Prochains travaux à effectuer par l'agent communal
 - Salle des Fêtes – demande d'utilisation
 - Avancement projet commerce multiservices

Affectation du Résultat de Fonctionnement - DE_2025_006

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	60 000,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	40 251,66
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	82 933,84
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	142 933,84
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	142 933,84
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	142 933,84
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Vote Compte de Gestion 2024 - DE_2025_007

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote taux taxes communales 2025 - DE_2025_008

Par délibération du 25 Juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 15.41 %

TFPB : 23.85%

TFPNB : 61.13 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,46 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 41.31 % (soit le taux communal de 2020 : 23.85% + le taux départemental de 2020 : 17,46%).

Suite à ces informations et après délibération, le conseil municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les porter à :

TFPB : 41.31%

TFPNB : 61.13%

TH : 15.41%

- charge M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Vote Subventions Associations 2025 - DE_2025_009

Le budget communal étant voté, M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de statuer sur l'octroi des subventions.

Suite à des discussions, le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	2025
-	
ACCA	600 €
AAPI	250 €
Comité des Fêtes	1 300 €
Asso Sportive CLG PIAN S/ GARONNE	50 €
Amicale SP SAUVETERRE	100 €
JSP SAUVETERRE	100 €
Les Clowns Stéthoscopes	50 €
CAUE	50 €
Secours Populaire	60 €
Resto du cœur	60 €
La Croix Rouge	60 €
Divers	170 €
TOTAL	2 850 €

Vote CA 2024 - DE_2025_010

Le conseil municipal, réuni et présidé par, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	60 000,00	80 935,93	0,00	80 935,93	60 000,00
Opérations exercice	235 598,89	318 532,73	638 253,14	729 795,35	873 852,03	1 048 328,08
Total	235 598,89	378 532,73	719 189,07	729 795,35	954 787,96	1 108 328,08
Résultat de clôture		142 933,84		10 606,28		153 540,12
Restes à réaliser	0,00	0,00	6 677,31	0,00	6 677,31	0,00
Total cumulé	0,00	142 933,84	6 677,31	10 606,28	6 677,31	153 540,12
Résultat définitif		142 933,84		3 928,97		146 862,81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote BP 2025 - DE_2025_011BIS

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SAINT LAURENT DU BOIS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINT LAURENT DU BOIS pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 859 089,98

En dépenses à la somme de : 859 089,98

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	196 985,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000
014	Atténuations de produits	369,18
042	Section à section	41 558,91
65	Autres charges de gestion courante	77 669,49
66	Charges financières	34 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		441 082,94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	142 933,84
013	Atténuations de charges	3 700
042	Section à section	250
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 208,15

73	Impôts et taxes	23 240
731	Fiscalité locale	133 287
74	Dotations et participations	72 933,76
75	Autres produits de gestion courante	57 530,19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		441 082,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	417 757,04
040	Section à section	250
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		418 007,04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	365 841,85
001	Solde d'exécution section investissement	10 606,28
040	Section à section	41 558,91
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		418 007,04

ARTICLE 3

D'autoriser M. le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

Convention loc SDF - DE_2025_012

La Mairie reçoit régulièrement des demandes de location de la Salle des Fêtes par des Associations ou autres structures, qui ne sont pas des particuliers.

Pour cadrer ces locations, une convention est proposée aux Conseillers.

Après discussion, le Conseil donne son accord pour la gratuité des locations lorsqu'il s'agit de réunions ou d'événements ponctuels et autorise M. le Maire à signer la convention.

Admission non-valeur créances éteintes - DE_2025_013

M. le Maire informe le Conseil que le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres d'un montant de 67,19 € (compte 6542) suite à un dossier de surendettement. Il demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces montants.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Zone d'Accélération Chambre d'Agriculture - Document cadre - DE_2025_014

Suite à la promulgation de la loi APER et de son décret d'application, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a produit un document identifiant des sites sur des terres agricoles et forestières où des projets photovoltaïques au sol peuvent être installés sans obstacle majeur. Il est à noter que ces projets ne seront pas agrivoltaïques, car ils ne répondent pas aux critères du Code de l'énergie.

La Chambre d'Agriculture de la Gironde a ainsi remis à la DDTM, le 21 janvier 2025, une proposition pour le Document Cadre visant à définir les conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels ou forestiers sur le territoire de la Gironde.

Concernant la commune de Saint-Laurent-du-Bois, parmi les sites retenus sur les critères établis, la parcelle ZC 35 (10, 24 ha) est retenue (seulement 4 sites sur le territoire de la CdC). Il est à noter que la consultation des communes est importante puisque les surfaces définies dans le document cadre à l'échelle départementale seront intégrées en tout ou en partie aux Zones d'accélération (ZAENR) définies par les communes en concertation avec leurs administrés. Ces dernières bénéficieront de délais d'instruction réduits, d'avantages financiers et d'un avis simple de la Commission Départementale pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF).

Il est également à noter que la commune est propriétaire de ce terrain. Après discussion, le Conseil vote à l'unanimité pour l'intégration de cette parcelle.

QUESTIONS DIVERSES

❖ AVANCEMENT PROJET ÉPICERIE : M. le Maire et Mme Hélène CASAGRANDE font part aux Conseillers des avancées sur ce Projet.

❖ ESTIMATION COÛTS VOIRIE :

- Voirie Communale : VC BUJEAU : 9.126€ HT
- Voirie Communale (Pris en Charge par la CdC) : VC5 : 23.919,60€ HT
- Voirie Communale (Pris en Charge par la CdC) : VC12 : 43.588,85€ HT

M Sébastien BOLZON assistera aux prochaines commissions Voirie de la CdC pour prioriser les travaux avec le Bureau d'Étude.

❖ SALLES DES FÊTES : M. le Maire informe le Conseil d'une demande d'utilisation du président du Sudgimad pour la Salle des Fêtes le 17 novembre 2025 pour organiser un Théâtre-Forum avec la Compagnie Donc Y Chocs à destination des professionnels de l'aide et du soin à domicile, des bénéficiaires, des aidants et avec une ouverture au grand public. Après discussion, le Conseil donne son accord pour la gratuité de la salle pour cette manifestation.

❖ CÉRÉMONIE 8 MAI : Après discussion le Conseil décide de démarrer la cérémonie du 8 Mai à 9H30. Café et viennoiseries seront offerts à cette occasion.

❖ BARRIÈRE LA MALOUSE : Suite à des discussions, le Conseil confirme le choix de mettre une barrière bois avec contrepoids à La Malouse avec un style de clôture Paddock pour sécuriser l'accès au Parking. L'entreprise MCB doit faire passer un devis à la Mairie avec prise en compte de la clôture Paddock.

-

La séance est levée à 21H00